

INSCRIPTIONS AU REGISTRE DU COMMERCE 15 650 dossiers enregistrés depuis le début de l'année

Les inscriptions au registre du commerce enregistrées durant les cinq premiers mois de l'année en cours ont atteint 15 650 dossiers. C'est ce qu'a indiqué le représentant du Centre national du registre du commerce (CNRC) lors d'une réunion des préposés locaux du CNRC et des représentants de cet organisme auprès de l'Agence nationale du développement de l'investissement (Andi), tenue hier au siège de la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI) à Alger. Comparées à celles de la même période de l'année 2005, ces inscriptions marquent une hausse de 3%. Le nombre des immatriculations a augmenté quant à lui de 0,23% dont 1,5% pour les personnes physiques.

Elles ont par contre baissé de 12,5% pour les personnes morales. En dépit des facilitations et assouplissements introduits en matière d'inscription au registre du commerce en 2003, tels que l'allègement du dossier requis pour l'inscription par la suppression de sept documents, des contraintes sont toujours signalées par les commerçants et les préposés locaux du CNRC. Ces contraintes sont généralement liées au vide juridique induisant des interventions bureaucratiques à même de décourager les investissements tant nationaux qu'étrangers. Cet état de fait implique des pratiques frauduleuses et des procédures non homogènes sur le territoire national. Chose que confirmera le ministre du Commerce El Hachemi Djaâboub qui présent à cette réunion n'hésita pas à critiquer le travail du CNRC en matière de lutte contre l'utilisation de prête-noms et la délivrance de registre du commerce fictif notamment. Il relèvera dans ce sens l'augmentation considérable de registres du commerce pour les activités d'import-export ainsi que la multiplication de registres pour le commerce d'alimentation générale dans les wilayas frontalières favorisant le phénomène de la contrebande. Le ministre du Commerce a par ailleurs évoqué la mise en place, avant la fin de l'année en cours, d'un système de gestion électronique (GED) des documents archivés visant, entre autres, à décentraliser les activités du CNRC à moyen terme, une plus grande efficacité dans la prise en charge des demandes des assujettis avec la consultation en temps réel des dossiers et la délivrance de copies conformes sur papier. Ce système informatique tend également à endiguer le phénomène de la fraude dans la délivrance des registres du commerce.

Lotfi Mérad

CREATION DU SYNDICAT NATIONAL DE LA CASNOS

Une structure en difficultés financières

La Caisse algérienne de sécurité sociale des non-salariés (Casnos) est en difficultés financières, en raison, apprend-on de source syndicale, de la mauvaise gestion de cette caisse et principalement pour ses mauvaises prestations de services qui font fuir les affiliés. Comptant dans ses rangs un million de cotisants, la Casnos souffre d'énormes retards dans les cotisations de ses affiliés qui sont 35% seulement à respecter les délais de cotisations. Néanmoins, ce problème crucial auquel est confrontée la Casnos s'explique fortement par les négligences enregistrées dans la gestion des affaires courantes des affiliés, notamment celles relatives aux remboursements des médicaments et à la prise en charge des malades chroniques. Les bénéficiaires de la carte de gratuité des soins au sein de la Casnos sont les malades chroniques et les retraités qui perçoivent une retraite inférieure au smig.

Ceux-là sont victimes de la bureaucratie de l'administration de la Casnos qui les font cavalier pendant des mois, et ce, à chaque début d'année, pour le renouvellement de leurs cartes. «Nous avons eu des décès en raison de la négligence de l'administration», nous a affirmé un fonctionnaire de la Casnos, membre du Syndicat national de la Casnos créé hier, au terme de la conférence nationale constitutive qui s'est tenue à l'Institut national des études syndicales, à El Achour. Les fonctionnaires de la Casnos ont décidé désormais de prendre leur autonomie de la Fédération nationale des travailleurs de la sécurité sociale (FNTSS) et de mettre en place un plan d'action qui permettra au nouveau bureau syndical de mieux et bien cerner les revendications des travailleurs de la Casnos et de ses adhérents. L'enjeu est en effet d'assurer la sérénité de la caisse et lui redonner son image de marque qui semble

s'altérer par l'effet pervers de la bureaucratie. Il est temps d'en finir avec l'ancien système. C'est en tout cas l'engagement de ce syndicat qui s'est félicité d'ailleurs de la nomination, il y a deux jours, d'un nouveau directeur général à la tête de la caisse. «Nous allons marquer un nouveau départ dans cette caisse, sur de nouvelles bases, celles de la confiance et de l'intérêt général», a également souligné M. Amar Makhlouf, secrétaire général du Syndicat national de la Casnos, fraîchement élu. Selon lui, la priorité de ce syndicat est de mettre en place plusieurs commissions, en concertation avec l'administration, pour structurer les travailleurs et mieux porter leurs revendications. Le premier chapitre auquel s'attachera le syndicat est en toute évidence la gestion des œuvres sociales. Les travailleurs de la Casnos confirment qu'ils ont toujours été marginalisés et lésés en la matière, comparativement à

ceux de la CNAS. Il leur revient de droit aujourd'hui de gérer seuls ces œuvres sociales de sorte à permettre à tout un chacun de bénéficier de leurs cotisations. C'est avec beaucoup de regrets que les syndicalistes sont revenus sur toutes les injustices dont ils ont été victimes.

Des licenciements abusifs au sein de la structure, des sanctions contre les travailleurs, du favoritisme au profit des particuliers, un service médiocre pour les clients, telle est l'image retenue par les travailleurs de la Casnos de leur établissement. Un travail laborieux est ainsi attendu du nouveau syndicat qui compte redorer le blason et rétablir la notion de confiance entre la structure et ses clients qui sont de plus en plus nombreux à se douter de la destination de leurs cotisations, quand celles-ci ne répondent même pas aux services de soins nécessaires pour les malades.

Rosa Mansouri

ALGERIE TELECOM FETE LE 5 JUILLET

Le WLL, ligne et appareil gratuits

Pour fêter la «liberté» que symbolise la date du 5 Juillet, Algérie Télécom marque cette date anniversaire par la «gratuité» d'une de ses prestations : le WLL (téléphone sans fil) sera dès ce mercredi mis à disposition des Algériens dans toutes les agences Alcatel. 146 au total contre 60 en 2003. Il en sera ainsi et gracieusement durant tout un mois sur tout le territoire national. C'est, du moins, ce qu'annonce la pub qui lance la campagne de promotion du téléphone WLL. Les détails de cette offre ont fait l'objet, hier, à l'hôtel Sofitel, d'une confé-

rence de presse animée par le commercial d'Algérie Télécom et la représentante de Consultants MBS, boîte de communication qui a pris en charge la promotion de l'offre de l'opérateur national en téléphonie fixe. Une campagne flatteuse dont les visuels, les spots télé et radio ont été présentés à la presse «en exclusivité» pour démontrer comment MBS va battre campagne pour le WLL. Les journalistes ont également découvert les flyers qui vont habiller, le temps de la promotion, les espaces Alcatel. Introduit par Algérie Télécom,

le WLL, téléphone qui utilise une boucle radio, n'a pas enthousiasmé les Algériens, surtout ceux des zones rurales à qui, avait-on dit, était alors destiné ce produit. Inaccessible était cette prestation ! Le terminal (téléphone, ligne et antenne) était cédé à 25 mille DA en 2004. L'opérateur révisera à la baisse ses tarifs plusieurs fois de suite. Il a, à ce jour, cédé à 3 500 DA. De l'avis du divisionnaire chargé de la commerciale à Algérie Télécom, aucun abonnement n'a été pris depuis quatre jours. C'est-à-dire depuis l'insertion de pla-

card publicitaire. AT offre donc, dès demain, à tout citoyen qui se présente à l'agence «un appareil totalement intégré, 3 en 1, téléphone modem et antenne». C'est aussi tout le plan marketing d'AT, qui, selon son représentant, veut redonner au téléphone fixe la place qui est la sienne, qui a été évoqué lors de cette rencontre avec les médias. Le conférencier, à court d'arguments, recourt souvent à des comparaisons en matière de tarifs et de prestations de services avec ce que fait «le concurrent».

S. A.

CONFERENCE DE PRESSE DE KHALDI, SECRETAIRE GENERAL DU MEN

«Les bons résultats au baccalauréat sont les fruits de la réforme»

C'est au siège du ministère de l'Éducation nationale que Boubekeur Khaldi, le secrétaire général de cette institution a animé un point de presse sur les résultats de l'examen du baccalauréat session 2006. Il était accompagné de Ali Salhi, directeur de l'Onec, Zeghache, directeur de l'enseignement secondaire, Abdelli, directeur de l'enseignement technique, Abbaci, directeur de l'orientation et du conseiller du ministre chargé de la communication, Brahim Boumaref. Le deuxième homme du département de Benbouzid n'a pas mâché ses mots pour fustiger certains syndicalistes de l'éducation qui ont tenté de déstabiliser les candidats tout en indiquant que les résultats de cette session sont les fruits de la réforme. «Les résultats de l'examen du baccalauréat session 2006 confirment la justesse des décisions, parfois douloureuses, qui ont été prises par les responsables du secteur

depuis la rentrée scolaire de septembre 1998, particulièrement dans le domaine de l'évaluation. Ces mesures ont permis d'opérer une rupture radicale avec des pratiques qui ont plongé le système éducatif dans une certaine forme de léthargie pédagogique et peuvent être classées en deux grandes catégories ; mesures ayant un impact direct sur les résultats et la mesure ayant une influence indirecte sur les résultats», avait affirmé Khaldi tout en donnant l'explication sur ces deux mesures.

La mesure ayant un impact direct sur les résultats des élèves, ce sont toutes les mesures qui ont été initiées, dans le domaine de l'évaluation, depuis la rentrée scolaire 1998-1999 et qui ont progressivement conduit à supprimer les quotas de promotion d'un niveau scolaire à un autre et d'un cycle à l'autre. Fonder la promotion d'un niveau scolaire à un autre sur la base d'une moyenne égale ou supérieure

à 5 sur 10 dans le primaire, et à 10 sur 20 dans les enseignements moyen et secondaire; instituer un contrôle pédagogique à la fin de l'enseignement primaire et d'exploiter ses résultats pour un véritable travail de remédiation pédagogique au lieu d'attendre la fin de l'enseignement obligatoire, voire de l'enseignement secondaire pour constater des dégâts irrémédiables. «Nous ne manquerons pas de rappeler que les candidats au baccalauréat de la session de juin 2006, constituent la deuxième cohorte qui a subi le test de fin du cycle primaire, institué en mai 1999. Il convient de faire évaluer la moyenne d'admission au lycée de 5,50/20 à 10/20, revaloriser le statut du Brevet de l'enseignement fondamental en instituant comme critère d'accès direct au secondaire, affecter la note de l'examen d'accès direct au secondaire», dira-t-il. Pour les élèves qui ne sont pas admis d'office en 1ère année secondaire, affecter la note de l'examen du BEF d'un coefficient 3, complétée par la moyenne annuelle avec un coefficient 1 et enfin supprimer le rachat au baccalauréat puis au Brevet de l'enseignement fondamental en faisant évoluer le seuil

de la moyenne d'admission de 8/20 à 10/20. Par ailleurs, pour ce qui est de la progression scolaire des enfants, il a été institué un véritable suivi en procédant à l'évaluation régulière de leurs acquisitions dans les langues étrangères et en exploitant les résultats de ces évaluations adaptés aux types de déficits constatés. En somme, le conférencier a tenu à remercier personnellement et au nom de ses collègues le président de la République pour l'intérêt porté au secteur de l'éducation et surtout de transmettre ses reconnaissances à Benbouzid en affirmant : «En quelques années, M. Benbouzid a réussi à changer le visage de l'école sinistrée». Enfin, à travers un message de reconnaissance, Benbouzid a rendu un vibrant hommage aux enseignants et aux chefs d'établissement pour les efforts qu'ils ont fournis durant toute l'année scolaire. Il est à noter que la wilaya de Mascara a été la première wilaya à décrocher le meilleur taux de réussite au baccalauréat, suivie de Tipasa. Par ailleurs, au Lycée international algérien de Paris, un Palestinien a décroché le bac algérien à l'âge de 15 ans.

M. D.

REFORME DE LA JUSTICE

Le Conseil arabe des études juridiques évalue l'expérience algérienne

Quelle est la perception des pays arabes de la réforme de la justice qui est en cours ? Plutôt positive. C'est ce que sont venus dire des juristes à l'occasion de la tenue d'un atelier organisé conjointement par le Conseil arabe des études juridiques, l'Ecole supérieure de magistrature et l'Association américaine des juristes. Le directeur de l'Ecole de magistrature qui prenait part à cette rencontre a expliqué qu'au regard des évolutions que connaît le secteur, les institutions judiciaires doivent elles aussi suivre le même rythme afin de mieux répondre aux attentes des justiciables.

L'objectif étant de mettre en adéquation la théorie et la pratique afin que la modernisation des institutions devienne une réalité. «Il s'agit de moderniser le travail des différents tribunaux en matière d'accueil, de disponibilité pour faire du tribunal un endroit où le justiciable entre en toute sérénité avec comme objectif d'arriver à une justice plus crédible et plus transparente.» Des ambitions que le premier responsable de l'Ecole supérieure de magistrature espère atteindre en misant sur la formation continue avec comme priorité la spécialisation des magistrats. Il s'agit en effet de les former dans les domaines du droit du travail, des affaires, du droit maritime afin qu'ils soient au diapason des changements des mutations qu'a connues le secteur économique.

N. I.